

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Validé par la Commission locale de l'eau, le 17/01/2017

Projet au 06/01/2017

1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau	5
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	10
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE	11
5 - Actions de communication	13
6 - Budget et financement	14
7 - Analyse, bilan et perspectives	16

1



Le Narais dans la traversée de Challes

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l'Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE

Le bassin de l'Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 160 communes situées dans les départements de l'Orne (58 communes, Région de Normandie), d'Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (76 communes, Région des Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l'Huisne prend sa source à 180 mètres d'altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s'étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandrique, parcourt 187 km jusqu'à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d'altitude. L'Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d'eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassant)

Les masses d'eau superficielle et souterraine concernant le bassin sont annexées au présent rapport d'activité.

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (599 communes, 8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. Le dernier arrêté modificatif de la CLE date de décembre 2016. Celui-ci a été pris à la suite des élections régionales de décembre 2015. Les nouveaux membres de la CLE sont :

- Représentants du Conseil régional de Normandie : Mme Séverine YVARD ;
- Représentants du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Anne BEAUCHEF ;
- Représentant du Conseil régional Centre Val de Loire : Mme Alix RERY-VERBE.

La CLE compte 58 membres titulaires :

- Collèges des élus : 30 membres.
- Collège des usagers : 17 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

Elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais). Sa vice-présidente est Mme Pascale de SOUANÇE (conseillère départementale d'Eure-et-Loir). Le siège de 1er vice-président reste à pouvoir suite au décès de M. Jean-Pierre GERONDEAU.

Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 14 octobre 2009. Cet arrêté a marqué le début de la mise en œuvre et de l'application du SAGE sur le bassin versant. Cette mise en œuvre s'articule autour de trois volets :

- L'application réglementaire du SAGE ;
- La mise en œuvre opérationnelle ;
- Le suivi et l'évaluation.

Compte tenu de l'obligation de compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, le SAGE révisé devra être approuvé d'ici la fin 2018. Les premiers travaux de révision du SAGE (actualisation de l'état des lieux des milieux

et des usages de l'eau et du diagnostic du bassin versant) ont débuté en novembre 2012 et se sont poursuivis en 2016 par la phase de rédaction des documents du SAGE et par la validation des conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables par usages.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Les enjeux de la gestion de l'eau identifiés sur le bassin versant prennent en compte ceux initialement fixés par le SDAGE Loire-Bretagne ainsi que ceux qui ont été précisés au cours de l'élaboration du SAGE. Ces enjeux peuvent être résumés comme suit :

- L'eutrophisation des cours d'eau ;
- Les écosystèmes aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc.) : assurer leur protection et leur réhabilitation en améliorant notamment leur fonctionnement ;
- La qualité des eaux superficielles et souterraines en réduisant les pollutions d'origines diverses (azote, phosphore et pesticides) ;
- L'eau potable : assurer la qualité de la ressource en eaux superficielles et souterraines, sécuriser, diversifier et optimiser quantitativement la ressource ;
- Le risque d'inondations, les facteurs aggravants et la prise de conscience du risque.

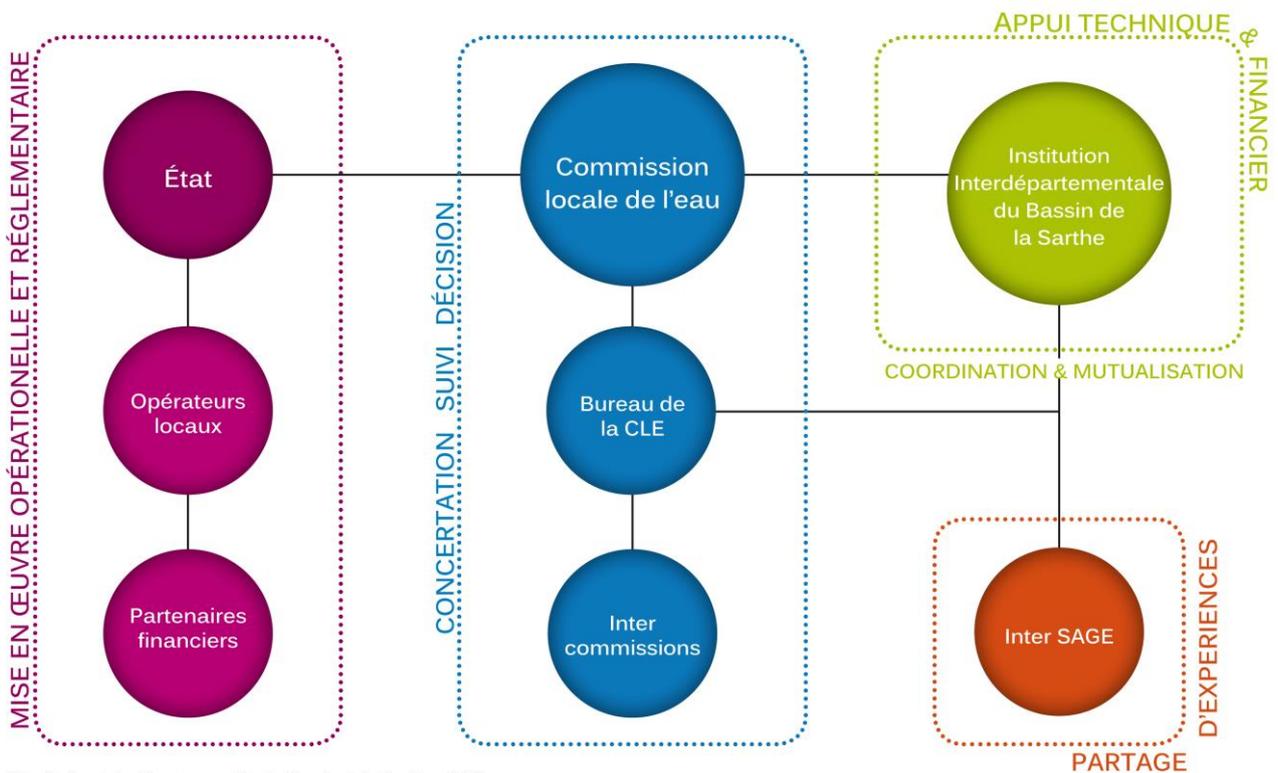
Afin de répondre à ces enjeux, le SAGE se décline ainsi autour de l'objectif stratégique d'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015. Le respect de cet objectif passe par celui de trois objectifs spécifiques et d'un objectif spécifique transversal.

3

Ils concernent l'ensemble des grandes composantes du bassin versant : l'eau, les milieux aquatiques associés et les activités humaines. Ces objectifs sont les suivants :

- 1^{er} objectif spécifique : Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- 2^e objectif spécifique : Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques.
- 3^e objectif spécifique : Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines, et protéger les populations contre le risque inondation.
- Objectif transversal : Appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre.

1.5 – Organisation mise en place



4

La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la **CLE** et son **bureau** (21 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « **intercommission** ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

La structure porteuse du SAGE est l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe**. Établissement public de coopération interdépartementale, l'IIBS est la structure porteuse des SAGE des bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. A ce titre, elle assure l'appui administratif, technique et financier aux CLE durant les phases d'élaboration puis de mise en œuvre des SAGE.

L'IIBS est administrée par un conseil d'administration composé de six délégués élus en leur sein par les Conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, membres fondateurs. Son président est M. Daniel CHEVALIER (conseiller départemental de la Sarthe).

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par l'IIBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

En 2016, l'équipe administrative et technique de l'IIBS est composée de 6 agents, représentant 6 Équivalents Temps Pleins (ETP). La cellule d'animation de la CLE est constituée de 2 ETP :

- 1 animateur de CLE : 1 ETP ;
- 1 chargé du suivi et de l'évaluation : 1/3 ETP ;

- 1 gestionnaire administrative : 1/3 ETP ;
- 1 coordinatrice bassin versant : 1/3 ETP.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une seule plénière de CLE est organisée en 2016.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
04/02/2016 Cherré	35/58 (60,3%) dont : - Collège des élus : 18/30 (60%) - Collèges des usagers : 11/17 (64,7%) - Collège de l'État : 6/11 (54,5%)	- Adoption du rapport d'activité 2015 de la CLE. - Adoption des conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables par usages. - Présentation du calendrier et de la méthode pour la rédaction des documents du SAGE.
Ordre du jour :		
1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 18 juin 2015. 2 – Présentation du rapport annuel d'activité 2015 de la CLE. 3 – Présentation des conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables par usages (SAFEGE). 4 – Rédaction des documents du SAGE révisé : calendrier, méthode et avancement. 5 – Opposition à déclaration pour la création de trois bassins de pisciculture au Luart : information de la CLE.		

2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE est réuni à quatre reprises en 2016. Le niveau de participation des membres du bureau est très bon avec un taux de présence supérieur à 75 % sur l'année.

5

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
21/04/2016 Duneau	19/21 (90,5%) dont : - Collège des élus : 9/10 (90%) - Collèges des usagers : 5/6 (83,3%) - Collège de l'État : 5/5 (100%)	- Examen des premiers éléments de rédaction du SAGE sur les volets ruissellements et zones humides.
Ordre du jour :		
1 – Information sur le bilan du SAGE. 2 – Rédaction du SAGE révisé : échange sur les propositions de dispositions et de règles qui figureront dans le SAGE révisé.		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
30/06/2016 Cherreau	14/21 (66,6%) dont : - Collège des élus : 5/10 (50%) - Collèges des usagers : 4/6 (66,6%) - Collège de l'État : 5/5 (100%)	- Avis favorable assorti d'observations sur le projet de PLUi du bassin de Mortagne-au-Perche. - Examen des éléments de rédaction du SAGE sur le volet zones humides et taux d'étagement.
Ordre du jour :		
1 – Demande d'avis : PLUi du bassin de Mortagne-au-Perche arrêté le 7 avril 2016. 2 – Rédaction du SAGE révisé : échange sur les propositions de dispositions et de règles qui figureront dans le PAGD et le règlement.		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
29/09/2016 Cherré	15/21 (71,4%) dont : - Collège des élus : 7/10 (70%) - Collèges des usagers : 4/6 (66,6%) - Collège de l'État : 4/5 (80%)	- Examen des éléments de rédaction du SAGE sur le volet zones humides et taux d'étagement. - Observations sur la mise en place de la GEMAPI en Sarthe. - Avis favorable assorti d'observations sur le projet d'équipement hydroélectrique du barrage de La Rochette.
Ordre du jour :		
1 – Information sur le projet de parc médiéval "GRAALS" et son étude environnementale. 2 – Rédaction du SAGE révisé : Echange sur le contenu du projet de PAGD et de règlement. 3 – Demande d'avis : Proposition de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en Sarthe. 4 – Demande d'avis : Remise en service et augmentation de la puissance maximale brute. Ancienne centrale du Moulin de la Rochette (Sceaux-sur-Huisne).		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
01/12/2016 Connerré	16/21 (76%) dont : - Collège des élus : 6/10 (60%) - Collèges des usagers : 6/6 (100%) - Collège de l'État : 4/5 (80%)	- Désignation de l'IIBS comme structure chef de file du 3e CRBV - Examen du projet de SAGE révisé.
Ordre du jour :		
1 – Contrat régional de bassin versant : appel à projet et désignation de la structure chef de file. 2 – Information sur le calendrier de validation du SAGE révisé. 3 – Présentation du projet de SAGE révisé.		

6

En plus des séances plénières de CLE et des réunions de bureau de CLE, ont été organisées 4 réunions du comité de rédaction du SAGE révisé (29 janvier, 22 mars, 20 mai et 10 novembre au Mans). Ce comité de rédaction (constitué essentiellement des services de l'Etat et de ses établissements publics) a été mis en place afin d'aiguiller la CLE sur la portée juridique des dispositions et règles du SAGE.

2.3 – InterSAGE

Inter-CLE

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
28/04/2016 Saint Mars la Brière	50 membres des bureaux des CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval.	Réunion d'information regroupant les CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval avant examen par les CLE.
Ordre du jour		
1 – Devenir de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS), structure porteuse des SAGE, et témoignage de structures ayant évolué en syndicat mixte. 2 – Compétence GEMAPI : avancement des réflexions sur le bassin de la Sarthe. 3 – Présentation des grandes orientations du SDAGE Loire-Bretagne (arrêté le 18/11/2015). 4 – Présentation des grandes orientations du PGRI Loire-Bretagne (arrêté le 23/11/2015) et avancement des SLGRI sur le bassin de la Sarthe.		

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
08/11/2016 Connerré	32 techniciens du bassin de la Sarthe.	Journée annuelle d'information et d'échanges réunissant notamment les techniciens de rivière du bassin de la Sarthe.
Ordre du jour		
1 – Tour de table : actualité sur les territoires.		4 – Point d'information sur l'outil de suivi de la qualité des eaux acquis

2 – Actualité GEMAPI et évolution de la structure porteuse des SAGE	par l'IIBS.
3 – Lutte contre l'érosion des sols : Retour d'expérience de l'APAD et du groupement d'agriculteurs du Perche.	5 – Acquisition foncière et gestion de zones humides.
	7 – Visite de chantier de restauration de cours d'eau sur le bassin du Narais.

Formation des membres de CLE

Le 1^{er} juillet 2016, l'IIBS a organisé une seconde journée d'information (2^e journée de l'eau) sur le thème « l'eau et l'aménagement du territoire ». Près d'une soixantaine de membres de CLE et d'acteurs de l'urbanisme ont assisté à cette journée. Plusieurs témoignages se sont succédés dont l'intégration des enjeux liés à l'eau dans le SCoT du Pays du Mans, la valorisation d'une zone humide en milieu péri-urbain à Bretoncelles, aménager et vivre en zones inondables ou encore la question de la lutte contre l'érosion des sols.

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que *“la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE”*.

Les avis sont disponibles auprès de l'IIBS ou consultables à l'adresse suivante : <http://www.bassin-sarthe.org/l-application-reglementaire-du-sage-329.html>

En 2016, 29 dossiers ont été transmis à la CLE dont 9 pour avis. Parmi ceux-ci on distingue :

- 2 dossiers de périmètres de protection de captage :
 - o La Hutière (Saint Germain de la Coudre), SDE de l'Orne: avis favorable ;
 - o Calabrières S1 et S2 (Le Gué de la Chaîne) et La Fontaine aux Labres (Saint Martin du Vieux Bellême), SDE de l'Orne : avis favorable.
- 4 dossiers d'autorisation loi sur l'eau :
 - o Demande d'autorisation temporaire de prélèvement en rivière pour l'irrigation (La Vinette à Marolles-les-Buis) : avis favorable assorti d'observations ;
 - o Demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine pour l'irrigation (Condeau) : avis favorable assorti d'observations ;
 - o Demande d'autorisation pour la remise en service de l'ancienne centrale hydroélectrique du Moulin de la Rochette (Sceaux-sur-Huisne) : avis favorable assorti d'observations ;
 - o DIG : programme d'actions sur les milieux aquatiques de la Communauté de communes de Mortagne-au-Perche : avis favorable
- 2 documents d'urbanisme :
 - o PLU de Brette-les-Pins : avis favorable ;
 - o PLUi du bassin de Mortagne-au-Perche : avis favorable assorti d'observations.
- 1 dossier « structurant » :
 - o Proposition d'organisation pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en Sarthe : avis favorable assorti d'observations.

Concernant les dossiers de déclaration (20) “loi sur l'eau”, le détail est le suivant :

- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 3 dossiers ;

- Construction d'une station d'épuration (rub. 2.1.1.0.) : 2 dossiers ;
- Épandage de boues de station d'épuration (rub. 2.1.3.0) : 3 dossiers ;
- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 6 dossiers ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 4 dossiers ;
- Rabattement de nappe (rub. 1.1.1.0, 1.2.1.0 et 2.2.1.0) : 1 dossier ;
- Vidanges de plans d'eau (rub. 3.2.4.0.) : 1 dossier.

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est annexée au présent document.

2.5 – Projets menés à l'initiative de la CLE

L'année 2016 est la septième année effective de la mise en œuvre du SAGE. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu mener plusieurs projets.

Poursuite de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques

L'année 2016 a débuté par la fin des travaux du groupe de travail "GEMAPI", issu de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) de la Sarthe. En effet, fin janvier a eu lieu la dernière rencontre visant à formuler les conclusions des échanges menés depuis plusieurs mois. M. ODEAU, président de la CLE et M. CHEVALIER, président de l'IIBS, ainsi que la cellule d'animation, ont participé aux réflexions.

Le groupe propose notamment une organisation en syndicat mixte portant la compétence GEMAPI à l'échelle de l'Huisne aval. Il est également proposé la mise en place d'un syndicat mixte de coordination (type EPTB, avec des missions associées) qui porte les SAGE et une gouvernance globale inondation. L'échelle du bassin de la Sarthe est reconnue comme pertinente pour créer ce syndicat mixte dérivé de l'IIBS.

Les conclusions ont été présentées à la CDCI en avril 2016 et les services de l'État ont communiqué vers l'ensemble des EPCI-FP et des syndicats de rivière par l'organisation d'une réunion par territoire de SAGE co-présidé par le président de la CLE (21 juin, Montfort-le-Gesnois). Un document présentant ce schéma d'organisation de la compétence GEMAPI et « supra » a été envoyé, pour avis, à l'ensemble des collectivités et syndicats de rivière. De même, la CLE a rendu un avis lors du bureau du 29 septembre, à Cherré.

Durant l'été et pour faire suite, un document présentant 3 scénarii pour la création d'un syndicat mixte dérivé de l'IIBS a été mis en forme. Pour rappel, ce syndicat devra voir le jour pour le 1^{er} janvier 2018, puisque les départements membres de l'IIBS (72, 61, 28) se désengagent au 31 décembre 2017. Il s'agit d'un document, présentant des scénarii et des enveloppes financières, permettant une base de réflexion et d'échange pour aller à la rencontre des communautés de communes. Les communautés de communes sont effectivement visées pour être les nouveaux adhérents du syndicat mixte à créer.

Huisne amont :

Sur ce territoire, c'est le PNR du Perche qui mène les réflexions sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage. L'IIBS participe en tant que partenaire.

Au début du printemps, lors d'une réunion avec l'ensemble des partenaires (DDT, AELB ...), il a été convenu que l'IIBS participerait à des rencontres organisées par le PNR du Perche avec chacune des communautés de

communes sur son territoire. L'objectif était de présenter les conclusions de l'étude diagnostic portée par le PNR et d'échanger sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage GEMAPI et le portage du SAGE.

Une première rencontre a eu lieu le 16 juin avec la communauté de communes du Perche. Suite au départ du chargé de mission, ces rencontres ont dû être reportées. Depuis le PNR du Perche réfléchit à porter la compétence GEMAPI. Une étude visant à réfléchir sur l'organisation de la gouvernance et à évaluer les risques financier et juridique est en cours de réflexions. Les rencontres avec les communautés de communes devraient reprendre, à partir du mois de novembre, auxquels l'IIBS et le Président de la CLE devraient participer.

Huisne aval :

Le 22 septembre, l'IIBS a organisé une rencontre avec l'ensemble des syndicats de rivière, l'ASR Huisne Vive Parence, et les communautés de communes sur le territoire de l'Huisne aval (partie sarthoise). Les objectifs étaient d'échanger sur les avis formulés par les différentes structures sur les conclusions du groupe de travail GEMAPI et la présentation des propositions de scénarios pour le futur syndicat mixte dérivé de l'IIBS. Cette réunion a permis d'aborder un certain nombre d'éléments. Il a alors été convenu de l'organisation de rencontre entre l'IIBS, le Président du SAGE, l'AELB et chacune des communautés de communes durant les mois de novembre et décembre.

Le contrat de partenariat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Début 2015, les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé un contrat de trois ans, visant à renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'objectif étant de contribuer de façon efficiente à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin de la Sarthe.

Ce contrat détaille ainsi les missions sur lesquelles l'IIBS s'engage et les actions qui en découlent.

Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

- L'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.
- La structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI.
- La synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- L'information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

Il comprend aussi les modalités d'exécution, de financement des actions et les engagements des signataires.

Ce type de contrat est le tout premier qui a été signé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Un bilan synthétique de cette première année de contrat est disponible en annexe.

2.6 – Les études de révision du SAGE

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été révisé fin 2015. Conformément au code de l'environnement, les SAGE doivent être mis en compatibilité avec le nouveau SDAGE (2016-2021) dans un délai de 3 ans maximum, soit d'ici la fin 2018. L'objectif est que le SAGE Huisne révisé soit d'ici la fin 2017.

Au-delà de la mise en compatibilité avec le SDAGE, cette révision est l'occasion de prendre en compte l'évolution des attendus réglementaires (directives inondations, objectifs DCE, classements de cours d'eau, etc.) et de l'évolution socio-économique du bassin versant. Le programme et le calendrier de révision sont résumés dans le tableau suivant.

Phase / Étude	Durée prévisionnelle	Avancement
Demande de porter à connaissance	-	Réalisée : Avril 2012
Demande de cadrage préalable à l'évaluation environnementale	-	Réalisée : Avril 2012
État des lieux des milieux et des usages et diagnostic du bassin versant	18 mois	Réalisée : Octobre 2012 – Mars 2014
Détermination des volumes prélevables	21 mois	Réalisée : Mars 2014 – Novembre 2016
Analyse socio-économique et définition de la stratégie du SAGE	16 mois	Réalisée : Mars 2014 – Juin 2015
Bilan - Évaluation du SAGE	8 mois	En cours : Janvier 2016 – Janvier 2017
Rédaction du SAGE (PAGD / Règlement) et évaluation environnementale	13 mois	En cours : Novembre 2015 – Décembre 2016
Adoption du projet de SAGE par la CLE	-	Janvier 2017
Validation administrative du SAGE (consultations des assemblées, consultation du public)	8 mois	Février 2017 – Septembre 2017
Adoption du SAGE après consultation du public	-	Octobre 2017
Approbation interpréfectorale du SAGE révisé	-	Novembre 2017

10

La rédaction des documents du SAGE et l'accompagnement de la CLE jusqu'à son approbation

Au-delà de l'expertise juridique et technique, cette dernière phase s'articule notamment autour de deux sessions de cinq réunions locales et d'un forum des élus. Ils seront l'occasion d'échanger sur le contenu du SAGE révisé et plus largement sur l'organisation et la gouvernance de l'eau sur le bassin versant de l'Huisne, et donc de la GEMAPI et du devenir de la structure porteuse du SAGE.

L'essentiel de la mission (rédaction des documents du SAGE) s'est déroulée en 2016. Le reste de l'accompagnement se traduisant par un accompagnement de la CLE pendant la phase de validation administrative du SAGE : consultation des assemblées délibérantes et consultation du public (2017).

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- Comité de pilotage pour l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire-Bretagne) ;
- Comité de pilotage Contrat territorial Huisne Aval ;
- Comité de pilotage des opérations de restauration des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique : bassin du Dué et du Narais (Syndicat du Dué et du Narais), haut bassin de l'Huisne

(Syndicat intercommunal du Val d'Huisne et Communauté de Communes du bassin de Mortagne-au-Perche), du bassin de la Même (Communauté de communes du pays Bellémois), l'Huisne (Syndicat mixte de la rivière l'Huisne), affluents de l'Huisne et bassin de la Parence (ASR Huisne et Vive Parence), restauration du bras mort de l'Huisne à Villaines-la-Gonais (COFIROUTE), restauration de la continuité écologique du barrage de Villaines-la-Gonais (Syndicat mixte de la rivière l'Huisne) ;

- Comité de pilotage Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental du Perche (Chambre d'agriculture de l'Orne) ;
- PAOT du département de la Sarthe (DDT) ;
- Groupe de réflexion sur le ruissellement et l'érosion des sols agricoles (DDT de l'Orne) ;
- Comité technique de l'étude diagnostic du bassin amont de l'Huisne (Parc naturel régional du Perche) ;
- Comité de pilotage pour les travaux de renaturation de la Chéronne à Tuffé (ASR Huisne Vive Parence) ;
- Suivi du PLUi du Bassin de Mortagne-au-Perche, du Pays Bellémois, de l'Huisne Sarthoise, du Mans (Communauté urbaine Le Mans Métropole) ;
- Suivi des PLU de Saint Hilaire sur Erre, Parigné l'Evêque, Changé et Beillé ;
- Suivi du SCoT du Pays de Perche ornais et du SCoT du Pays du Perche eurélien ;
- Matinée d'échange avec la MISEN de l'Orne (DDT de l'Orne) ;
- Groupes de travail sur la nouvelle cartographie des cours d'eau (DDT de l'Orne, DDT d'Eure-et-Loir et DDT de la Sarthe) ;
- Réseau des animateurs de SAGE Loire-Bretagne à Angers (Agence de l'eau Loire-Bretagne) ;
- Réseau des animateurs de SAGE de la délégation Anjou-Maine à La Flèche (Agence de l'eau Loire-Bretagne) ;
- Groupe de travail GEMAPI de la Commission départementale de coopération intercommunale (Préfecture de la Sarthe) ;
- Réunion GEMAPI Huisne aval (IIBS) ;
- Journée "Zones humides" organisée par la CATER de Basse-Normandie au Mêle-sur-Sarthe ;
- Réseau des animateurs de SAGE des Pays-de-la-Loire (DREAL).

11

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Avancement des dispositions et des actions listées dans le PAGD du SAGE

L'avancement des dispositions et des actions listées dans le PAGD du SAGE figure dans le tableau de bord du SAGE disponible à l'adresse suivante : <http://www.bassin-sarthe.org/le-tableau-de-bord-388.html>

4.2 - Point sur l'état des masses d'eau superficielle et souterraine

L'état des masses d'eau superficielle est annexé au présent rapport d'activité.

4.3 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Avancement des contrats territoriaux sur le bassin versant

Avec son outil "Contrat territorial", l'Agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique

des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases :

- La phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (études, mobilisation des acteurs).
- La phase de mise en œuvre du contrat.

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Sur le bassin versant de l'Huisne, l'avancement est le suivant :

- Contrat territorial milieux aquatiques des bassins du Dué et du Narais (Syndicat intercommunal du Dué et du Narais – 2011-2015) ;
- Contrat territorial Huisne aval (2012-2016) ;

Sur la partie amont du bassin versant, la réflexion devant aboutir à un contrat territorial a été relancée en 2013, à l'initiative de la Région Centre Val de Loire, de la FDPPMA, de la DDT et de la CATER d'Eure-et-Loir ainsi que du Parc naturel Régional du Perche, de l'IIBS et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Un chargé de mission a été recruté par la PNR Perche afin de suivre l'étude préalable à la définition du contrat territorial et contribuer à une meilleure structuration de la maîtrise d'ouvrage.

Le Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne

En 2013, un second CRBV a été signé pour la période 2013-2015 entre la CLE, l'IIBS et le Conseil régional des Pays-de-la-Loire. Celui-ci porte sur 36 actions, un montant d'opérations de 3 245 245 euros et une aide régionale de 803 713 euros. Dans le cadre de l'avenant d'ajustement unique, l'enveloppe du contrat et l'aide de la Région ont été revue (799 441 euros).

En 2016, l'avancement est le suivant :

- 13 actions sont achevées ;
- 19 sont engagées ;
- 3 ont été abandonnées et 1 a été retirée.

4.4 - Tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE

Le tableau de bord du suivi opérationnel du SAGE a pour objectifs principaux :

- D'assurer un niveau de connaissance suffisant et à jour sur l'ensemble du bassin versant. pour les partenaires financiers les opérateurs techniques
- De permettre de disposer d'un outil de suivi des actions lors de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et des Contrats territoriaux.
- De fournir un outil d'aide à la décision pour la commission locale de l'eau et permettre d'informer les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers et le grand public sur la mise en œuvre du SAGE.

En 2016, la cellule d'animation poursuit ses travaux de recueil et de valorisation de données dans le cadre des études de révision et de rédaction du SAGE. Un bilan global du SAGE sera intégré dans les documents du SAGE révisé.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Forum des Marais atlantiques réalise un suivi de l'avancement des inventaires des zones humides. La connaissance existante et les données

d'inventaires de zones humides recueillies dans le territoire du SAGE Huisne ont été transmises au forum des Marais atlantiques.

Par ailleurs d'autres acteurs ont bénéficié de mises à disposition de données numérique intégrées dans leurs projets de planification sur le volet de la gestion de la ressource en eau (PNR Perche, ONEMA -remontée de données sur les ouvrages hydrauliques-, etc.).

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le second numéro de MES'SAGES a été diffusé en octobre 2016 (20 p.) à 800 exemplaires (membres des CLE, partenaires techniques et financiers, collectivités, opérateurs locaux). Il témoigne des efforts de mutualisation des actions de communication des trois Commissions locales de l'eau Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, qui bénéficient de l'appui de l'IIBS en offrant à chaque CLE un moyen de communication commun.

Les newsletters

En 2016, 2 numéros de la Lettre Web de l'Institution ont été adressés à 787 personnes et organismes :

- Lettre Web n°49 : 13 mars 2016 ;
- Lettre Web n°50 : 24 juin 2016.

13

La page Facebook de l'IIBS

Depuis 2014, l'IIBS dispose d'une page Facebook qui permet de communiquer sur les actualités des SAGE et plus généralement des enjeux de l'eau (72 mentions J'aime).

La chaîne Youtube de l'IIBS

En 2014, le film « Bassin versant de l'Huisne : un SAGE en actions » a été réalisé dans le cadre de l'actualisation de la stratégie du SAGE révisé. En mars 2015, sa mise en ligne sur internet a été l'occasion de mettre en place une chaîne dédiée à ce qui peut être réalisée sous l'égide de l'IIBS et des CLE.

Depuis sa mise en ligne, le film, dans sa version intégrale, a été vu 349 fois.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1er janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail de l'Institution du bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2016 :

- Nombre de visites : 8 129 ;
- Nombre de pages vues : 21 843 ;
- Durée moyenne d'une visite : 6'07".

5.3 – Information et sensibilisation sur le SAGE

Accueil d'une délégation brésilienne

Le bassin versant de l'Huisne a été l'une des étapes françaises d'une délégation brésilienne venue dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Agence PC Jota de l'état de Sao Paulo, l'état du Rio Grande do Sul et l'Office international de l'eau. Son objectif est d'accompagner la mise en place d'une agence de l'eau dans l'état du Rio Grande do Sul. Parmi la dizaine de Brésiliens présents, on retrouvait notamment Ana Maria Pellini, Secrétaire d'Etat à l'environnement de l'Etat du Rio Grande do Sul.

Le matin, Guillaume LAMIER, éleveur de volailles à Pervençères, a témoigné de son expérience de gestion de ses sols pour stopper leur érosion.

La journée s'est poursuivie par un retour sur le SAGE et sa déclinaison opérationnelle via les outils financiers de l'Agence de l'eau. Cette journée a permis à la délégation de mieux appréhender la façon dont s'articulent les objectifs de planification définis dans le SAGE et leur traduction effective sur le bassin versant.

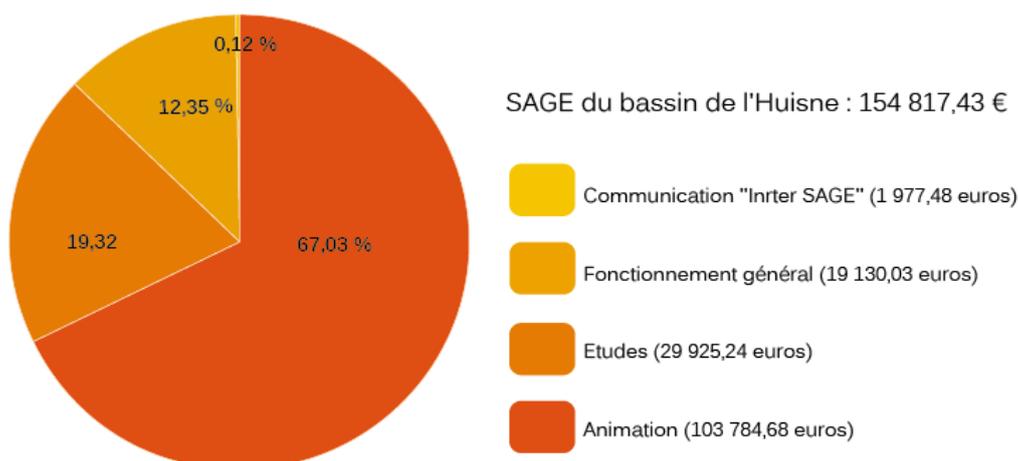
Exposition sur la vallée de l'Huisne et conférence sur le SAGE

Dans le cadre de son évènement annuel « Le Monument du mois », le Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois a sollicité la cellule d'animation de la CLE pour contribuer à l'élaboration d'une exposition sur la vallée de l'Huisne. De nombreuses informations issues du SAGE ont ainsi pu être valorisées et vulgarisées dans le cadre de cette exposition comptant une dizaine de thématiques.

Cette collaboration s'est aussi traduite par l'organisation d'une conférence sur le bassin versant de l'Huisne, animée par le président et l'animateur de la CLE.

14

6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d'animation du SAGE

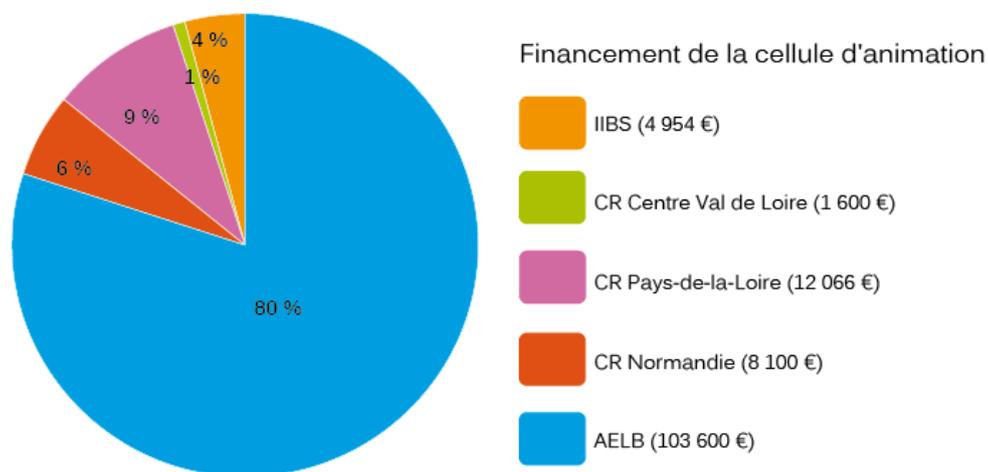
En 2016, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents correspondant à 2 Equivalents Temps Plein (ETP) :

- 1 animateur de CLE ;
- 1 chargé de mission suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique (1/3 ETP) ;

- 1 assistante (1/3 ETP) ;
- 1 coordinatrice de bassin versant (1/3 ETP).

Les coûts liés au fonctionnement de la cellule d'animation sont de 133 600 euros. Ces coûts reprennent les charges salariales, les charges de fonctionnement général mutualisées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire (CRBV), du Conseil régional de Basse Normandie et du Conseil régional du Centre Val de Loire. Bien que les modalités d'aides financières de ces partenaires soient sensiblement différentes, la cellule d'animation du SAGE est financée à plus de 80 %. L'autofinancement de l'IIBS est constitué des contributions des conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, membres fondateurs.



15

6.2 – Actions de communication

En 2016, aucune action de communication récurrente de la CLE n'a été engagée.

La communication inter-SAGE

Les coûts liés aux actions de communication mutualisées entre les trois Commissions locales de l'eau sont de 5 932,44 euros, soit 1 977,48 euros pour le SAGE du bassin de l'Huisne : bulletin d'information « MES'SAGES », Guide sur la gestion des plans d'eau et formation des membres de CLE.

6.3 - Études menées dans le cadre du SAGE

Intitulé : Révision du SAGE du bassin versant de l'Huisne. Rédaction des documents du SAGE et accompagnement de la CLE jusqu'à son approbation.	
Durée : 22 mois	Prestataires retenus : IDEA Recherche – ARTELIA - ARES
Coût HT : 62 344,25 euros	Coût TTC : 74 813,10 euros

Le financement de cette étude est le suivant :

Partenaire		Taux d'aide	Montant en euros
Agence de l'eau Loire-Bretagne		70,0%	52 369,17
Région Normandie		13,5%	10 099,77
Région des Pays-de-la-Loire		4,5%	3 366,59
Région Centre Val de Loire		2,0%	1 496,26
<i>Autofinancement IIBS</i>	Département d'Eure-et-Loir	1,0%	748,13
	Département de l'Orne	3,4%	2 543,65
	Département de la Sarthe	5,6%	4 189,53
Total		100,0%	74 813,10

En 2016, les coûts liés à cette étude sont de 29 925,24 euros TTC.

16

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

2016 est la septième année effective de mise en œuvre du SAGE. Son application réglementaire et sa traduction opérationnelle sont désormais bien établies sur le bassin versant.

La mission d'assistance à la structuration de la maîtrise d'ouvrage a été lancée. Cette question est également au cœur du projet de contrat de partenariat IIBS – Agence de l'eau.

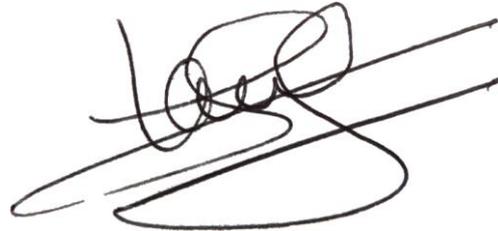
S'agissant des travaux de révision du SAGE le calendrier est respecté malgré le renouvellement partiel en de la CLE en cours d'année, suite aux élections départementales. La mobilisation des acteurs reste tout à fait satisfaisante.

Principales perspectives 2017

- Poursuite de la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques. Réflexion à mener en parallèle à la modification des statuts de l'IIBS en syndicat mixte.
- Finalisation de la révision du SAGE : rédaction des documents et lancement de la procédure de validation administrative (consultation des assemblées et du public).
- Finalisation de l'instruction financière des actions du CRBV 2013 - 2015.
- Lancement d'un appel à projet pour préparer le CRBV 2017 - 2019.

- Contribution à la mise en place d'un contrat territorial à l'échelle de l'amont du bassin de l'Huisne.
- Poursuite de la communication mutualisée entre la CLE avec les autres CLE du bassin de la Sarthe.

Michel ODEAU, Président de la CLE, le 17 janvier 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Odeau', written over two parallel horizontal lines.

SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EN 2016

Organisme	Objet du dossier	Date	Information / Avis	Type d'affaire	Rubrique IOTA	Avis de la CLE
DDT d'Eure et Loir	Projet d'autorisation temporaire de prélèvement en rivière pour l'irrigation 2016 de l'EARL Bourgeois Dominique sur la Vinette (Marolles-les-Buis)	11/01/2016	Pour avis	Prélèvement d'eau superficielle (1.2.1.0.)	1.2.1.0.	Favorable assorti d'observations
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau "Le Gradon" - A11. COFIROUTE (Cormes)	01/03/2016	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.1.2.0.	-
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau "Le Merdereau" - A11, COFIROUTE (Fatines, Yvré-l'Evêque)	01/03/2016	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.1.2.0.	-
DDT de la Sarthe	Création d'un forage destiné à l'irrigation des cultures. La Chataigneraie. EARL Désiles (Saint-Mars-de-Locquenay)	07/03/2016	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	-
DDT de l'Orne	Rejet d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activité. Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche (Saint-Langis-les-Mortagne)	15/03/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de la Sarthe	Consolidation de berges sur la rivière l'Huisne. GRT GAZ Le Mans (La Ferté-Bernard)	11/03/2016	Pour information	Restauration de cours d'eau		-
DDT de l'Orne	Réalisation d'un forage de reconnaissance. Syndicat départemental de l'eau (Marchainville)	08/04/2016	Pour information	18 Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	-
Sous-préfecture de Mortagne-au-Perche	Enquête publique pour les périmètres de protection du captage "La Hutière". Syndicat départemental de l'eau (Saint-Germain-de-la-Coudre)	12/04/2016	Pour avis	PPC		Favorable
Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche	PLUi du bassin de Mortagne-au-Perche	18/04/2016	Pour avis	Document d'urbanisme		Favorable assorti d'observations

DDT de la Sarthe	Réalisation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome sur l'aire d'autoroute de Sargé sens 2. TOTAL Marketing France (Sargé-lès-Le Mans)	11/05/2016	Pour information	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)	2.1.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Réalisation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome sur l'aire d'autoroute de Sargé sens 1. TOTAL Marketing France (Sargé-lès-Le Mans)	12/05/2016	Pour information	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)	2.1.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Epandage des boues de la station d'épuration. Commune de Courceboeuf (Courceboeufs)	24/05/2016	Pour information	Epandage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de la Sarthe	Epandage de boues de la station d'épuration de la Chauvinière. Communauté urbaine Le Mans Métropole (Le Mans)	15/06/2016	Pour information	Epandage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de l'Orne	Autorisation de prélèvement d'eau souterraine pour l'irrigation de cultures maraîchères et de vergers. SCEA de Brolles (Condeau)	21/06/2016	Pour avis	Prélèvement d'eau souterraine (1.1.2.0.)	1.1.2.0.	Favorable assorti d'observations
DDT de la Sarthe	Modification profil du cours d'eau "Le Coëlon" VC n°104 - commune de Beaufay (Association syndicale des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence)	05/07/2016	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.1.2.0.	-
DDT de la Sarthe	Modification profil du cours d'eau "Le Loudon". ASR Huisne Vive Parence (Parigné-l'Evêque, Saint-Mars-la-Brière)	08/07/2016	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.1.2.0.	-
DDT de la Sarthe	Proposition d'organisation pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	19/07/2016	Pour avis	GEMAPI		Favorable assorti d'observations
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales consécutif à l'aménagement d'une zone commerciale à Béner. SNC BERNERMANS (Le Mans, Yvré-l'Evêque)	24/07/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de la Sarthe	Réalisation de deux nouveaux systèmes de traitement des eaux usées sur les aires de services A11. ENI France SARL (Villaines-la-Gonais, La Ferté-Bernard)	27/07/2016	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Demande autorisation : Remise en service et augmentation de la puissance maximale brute de l'ancienne centrale électrique du Moulin de la Rochette. Société SO Energies (Sceaux-sur-Huisne)	04/08/2016	Pour avis	Hydroélectricité	3.1.1.0, 3.1.5.0, 3.1.2.0 et 3.2.3.0.	Favorable assorti d'observations
Commune de Brette-les-Pins	PLU de Brette-les-Pins	08/08/2016	Pour avis	Document d'urbanisme		Favorable

DDT de l'Orne	DIG - Programme d'actions sur les milieux aquatiques. Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche. Bassin amont de l'Huisne.	18/09/2016	Pour avis			Favorable
DDT de la Sarthe	Epandage des boues de la station des eaux usées de Champagné. Communauté urbaine Le Mans Métropole (Champagné, Fatines, Le Mans, Saint-Mars-la-Brière, Yvré-l'Évêque)	21/09/2016	Pour information	Epandage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales : Lotissement les Près de la Perrière - Nexity Foncier conseil (Savigné-l'Évêque)	04/10/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de l'Orne	Enquête publique pour les périmètres de protection des captages Calabrières S1 et S2 et de La Fontaine aux Ladres. Syndicat départemental de l'eau (Le Gué-de-la-Chaine, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême)	17/10/2016	Pour avis	PPC		Favorable
DDT d'Eure-et-Loir	Vidange de l'étang de Pados. M. Daniel Challier (Nogent-le-Rotrou)	27/10/2016	Pour information	Autres vidanges de plans d'eau (3.2.4.0.)	3.2.4.0.	-
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales : Lotissement communal le Lavoir. Commune de Cherreau (Cherreau)	28/10/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de la Sarthe	Rabattement de nappe en phase de construction de la station des eaux usées. Commune de Beaufay (Beaufay)	02/11/2016	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.) Prélèvement d'eau superficielle (1.2.1.0.) Rejets dans les eaux superficielles (2.2.1.0.)	1.1.1.0. 1.2.1.0. 2.2.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales : Lotissement communal Le Champ de la grange. Commune de Duneau (Duneau)	18/11/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales des aires de services de- A11. ENI France SARL (Villaines-la-Gonais, La Ferté-Bernard)	06/12/2016	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-

2016 EN IMAGES



4 février - Cherré
Séance plénière de
la CLE : Lancement de la phase de rédaction
des documents du SAGE.
(IIBS – CLE Huisne)



28 avril – Saint Mars la Brière
Inter-CLE du bassin de la Sarthe : Réforme
territoriale et conséquences sur la gestion de
l'eau
(IIBS – CLE Huisne)



12 mai – Villaines la Gonais
Intercommission : échanges sur le contenu
des documents du SAGE révisé
(IIBS – CLE Huisne)



15 juin – Pervenchères
Accueil d'une délégation brésilienne
(IIBS – CLE Huisne)



1^{er} juillet – Le Mans
2nde Journée de l'eau sur le thème « l'eau et
l'aménagement du territoire »
(IIBS)



8 novembre – Connerré
Journée d'échange du réseau technique
Aménagement et Gestion des Milieux
Aquatiques
(IIBS)



1^{er} décembre – Connerré
Bureau de CLE : présentation du projet de
SAGE révisé



15 décembre – Challes, Parigné-l'Évêque
Visite des travaux de restauration
morphologique réalisés sur le Narais par le
Syndicat du Dué et du Narais

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

Séance plénière du 17 janvier 2017

DELIBERATION N°17.01.04 du 17 janvier 2017

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu l'article L. 214-17 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Huisne adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 4 juin 2009 et approuvé le 14 octobre 2009,
- vu l'arrêté préfectoral NOR 2350-16-00100 du 2 novembre 2016 modifiant la composition de la CLE,
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE modifiées,
- entendu la présentation de M. Vincent TOREAU,

SENS DU VOTE

Nombre de membres en exercice :	58	Pour :	38
Nombre de membres présents :	34	Contre :	0
Nombre de votants :	38	Abstention :	0

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

Article unique : ADOPTE le rapport annuel d'activité 2016, tel qu'il est présenté et annexé. Ce rapport sera adressé au Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ainsi qu'aux préfets de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

le Président de la Commission locale de l'eau,



Michel ODEAU